

Principaux enjeux et questions pour le CNI-5

ENJEU CLÉ : UN TRAITÉ SIGNIFICATIF SUR LES PLASTIQUES

Le CNI-5 devrait veiller à ce que les objectifs de protection de la santé du Traité soient soutenus par des contrôles mondiaux significatifs et ambitieux, qu'ils portent sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques et qu'ils donnent la priorité à la santé des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que les peuples autochtones. Cela comprend :

- **Des mesures de contrôle mondiales et non** des règles nationales.
- Réglementer les groupes chimiques et appliquer le **principe de précaution** en cas d'incertitude scientifique.
- Réglementer les **produits chimiques plastiques tout au long de leur cycle de vie, et pas seulement dans les produits en plastique.**
- Réduire la production de plastiques.
- **Un financement suffisant et prévisible** et l'application du principe du pollueur-payeur.
- **Suivi et établissement des rapports** pour suivre les progrès et comprendre les tendances et les indicateurs de la protection de la santé humaine.

QUESTION CLÉ : LES ÉLÉMENTS D'UN TRAITÉ

Pour protéger la santé humaine et l'environnement, le traité devrait inclure :

- **L'objectif** : L'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement.
- **Les principes** : Les dispositions doivent permettre l'élaboration d'un traité de protection de la santé qui promeut le droit à un environnement propre, sain et durable, le principe de précaution et les droits des travailleurs.
- **Les mesures de contrôle** : Le traité devrait prévoir des contrôles visant à :
 - Réduire la production de plastique ;
 - Éliminer les menaces des produits chimiques toxiques tout au long du cycle de vie des plastiques ;
 - Assurer la transparence et la traçabilité des produits chimiques plastiques ;
 - Contrôler et surveiller les rejets et les émissions de produits chimiques plastiques toxiques ;
 - Donner la priorité à l'identification et à l'assainissement des points chauds de la pollution plastique existante ; et
 - Assurer une gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques, en tenant compte de la santé des communautés environnantes.

QUESTIONS À L'INTENTION DES DÉLÉGUÉS NEGOCIANT LE TRAITÉ SUR LES PLASTIQUES

Quels produits chimiques devraient être inscrits sur une première liste de produits chimiques préoccupants dans le Traité ?

Contexte : Des soumissions de différents pays ont suggéré certains groupes chimiques pour une liste initiale, notamment les phtalates, les bisphénols, les alkylphénols, les retardateurs de flamme, les métaux, les stabilisants UV et les PFAS. Ces suggestions constituent un bon point de départ pour la discussion.

Quel est le rôle de la société civile dans l'élaboration du Traité ?

Contexte : La participation de la société civile est importante pour la réalisation du droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable. Les organisations d'intérêt public, y compris des experts des pays à revenu faible ou intermédiaire, apportent un large éventail de preuves, d'évaluations scientifiques et de solutions et de perspectives innovantes des communautés les plus touchées par les plastiques.

Quel processus le CIN devrait-il envisager lorsque les décisions ne peuvent être prises par consensus ?

Contexte : S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur des questions clés, le CIN devrait se réserver la possibilité de voter à la majorité. Sans cette option, la CdP pourrait revenir à l'approche la moins ambitieuse et les décisions pourraient être bloquées par un petit groupe de pays. Des situations similaires ont gravement entravé le succès d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, entraînant une protection plus faible ou inexistante de la santé et de l'environnement.